



PREFET DE LA REGION BRETAGNE

**Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales**

Affaire suivie par : Arnaud MILLEMANN
Tél : 02 99 02 17 75
Arnaud.millemann@bretagne.pref.gouv.fr

Rennes le

25 JAN. 2013

LE PREFET DE LA REGION BRETAGNE,
PREFET D'ILLE ET VILAINE

A

MAITRE SEBASTIEN COLLET
CABINET VIA AVOCATS - AARPI
23 RUE DE LA MONNAIE
35000 RENNES

Objet : Demande de recours gracieux contre l'arrêté préfectoral n°2012-4862 du 28 septembre 2012 portant approbation du schéma régional éolien

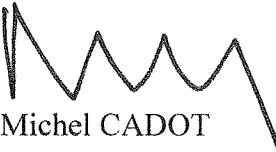
Ref : SPPF c/ Etat

Par courrier recommandé n°1A 076 159 4689 1 reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 10 décembre 2012, vous sollicitez le retrait de l'arrêté préfectoral n°2012-4862 du 28 septembre 2012 portant approbation du schéma régional éolien.

J'ai le regret de vous informer que les motifs que vous avancez ne me permettent pas de considérer l'arrêté comme entaché d'irrégularité ou d'une erreur manifeste d'appréciation.

Aussi, je vous informe que j'ai décidé de maintenir l'arrêté précité.

Le Préfet de Région
Préfet d'Ille et Vilaine



Michel CADOT



PREFET DE LA REGION BRETAGNE

**Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales**

Affaire suivie par : Arnaud MILLEMANN
Tél : 02 99 02 17 75
Arnaud.millemann@bretagne.pref.gouv.fr

Rennes le

25 JAN. 2013

LE PREFET DE LA REGION BRETAGNE,
PREFET D'ILLE ET VILAINE

A

MAITRE SEBASTIEN COLLET
CABINET VIA AVOCATS - AARPI
23 RUE DE LA MONNAIE
35000 RENNES

Objet : Demande de recours gracieux contre l'arrêté préfectoral n°2012-4862 du 28 septembre 2012 portant approbation du schéma régional éolien

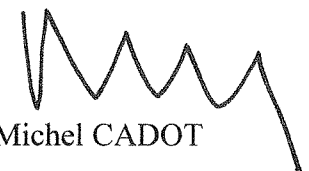
Ref : Association Vents de folie et autres c/ Etat

Par courrier recommandé n°1A 059 801 3599 5 reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 3 décembre 2012, vous sollicitez le retrait de l'arrêté préfectoral n°2012-4862 du 28 septembre 2012 portant approbation du schéma régional éolien.

J'ai le regret de vous informer que les motifs que vous avancez ne me permettent pas de considérer l'arrêté comme entaché d'irrégularité ou d'une erreur manifeste d'appréciation.

Aussi, je vous informe que j'ai décidé de maintenir l'arrêté précité.

Le Préfet de Région
Préfet d'Ille et Vilaine



Michel CADOT